

Communiqué de presse

Bâle, le 24 avril 2026

Le secteur de l'alimentation animale s'europanise

En 2025, près de 98 % du soja fourrager importé provenait de cultures européennes.

L'indépendance vis-à-vis des chaînes d'approvisionnement d'outre-mer est ainsi presque totale.

Le gluten de maïs, qui provenait encore à 90 % de Chine il y a quatre ans, vient aujourd'hui d'Europe.

La stratégie du Réseau du soja, qui consiste à concentrer l'approvisionnement sur des circuits européens courts, a atteint son apogée en 2025. Sur les 266 557 tonnes totales de Soja fourrager importé, 97,8 % (260 722 tonnes) provenaient d'Europe. Avec 152 489 tonnes (57,2 %), l'Italie reste le principal pays producteur. Malgré des conditions difficiles, l'Ukraine a fourni 52 777 tonnes (19,8 %). Pour la première fois, la Suisse n'a importé aucune graine de soja du Brésil. Au total, 96 % des importations de soja étaient certifiées selon des normes de durabilité reconnues.

Abandon réussi des importations d'outre-mer

Pour les autres aliments pour animaux également, le réseau mise sur l'origine régionale et des normes de qualité élevées. En 2025, selon Réservesuisse, 397 168 tonnes de céréales fourragères (blé, orge, avoine) ont été importées. 15 acheteurs ont déclaré au réseau Soja 371 419 tonnes de céréales fourragères sans siccatif. Les principaux fournisseurs sont la France et l'Allemagne.

Pour la première fois au cours de l'année sous revue, le gluten de maïs (41 863 tonnes) a pu être acheté exclusivement auprès de sources européennes telles que la France, l'Autriche, la Bulgarie et l'Espagne. Quant aux brisures de riz (53 253 tonnes) provenant du Brésil, du Myanmar et de l'Italie, 96 % ont été achetés de manière durable.

«Les activités menées en 2025 montrent que le Réseau suisse pour le soja étend avec succès ses objectifs de durabilité à d'autres aliments pour animaux importés pertinents», résume Fortunat Schmid, président du Réseau suisse pour le soja.

Gestion des nouvelles technologies génétiques

Dans une perspective d'avenir, le comité directeur a abordé, lors de l'assemblée générale du 24 avril à Sursee, la question des nouvelles techniques génomiques (NGT) telles que CRISPR/Cas. Le réseau se prononce en faveur d'un débat objectif et souligne qu'il est indispensable de s'aligner sur la législation européenne afin d'éviter les barrières commerciales et de garantir la compétitivité de la Suisse. « Il est essentiel que les applications des NGT dans la chaîne d'approvisionnement soient clairement réglementées afin de garantir la transparence et la traçabilité », souligne Fortunat Schmid.

Contact : Association Réseau suisse pour le soja, Stefan Kausch, tél. +41 76 349 66 94,
info@sojanetzwerk.ch , www.sojanetzwerk.ch